

.....

Province de Québec  
M.R.C. de Bellechasse  
**Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester**

# Avis public

## Adoption du plan et des règlements d'urbanisme refondus

Aux personnes intéressées par les règlements 265-2021, 266-2021, 267-2021, 268-2021 et 269-2021 adoptés à la séance du 30 septembre 2021.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Que lors de la séance tenue le 30 septembre 2021, le Conseil a adopté les règlements 265-2021, 266-2021, 267-2021, 268-21 et 269-2021.
2. Que toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité des règlements. La demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours qui suivent la publication de l'avis.
3. Que si la Commission reçoit, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, une demande faite conformément à l'article 137.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, elle doit, dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu à cet article, donner son avis sur la conformité des règlements.
4. Que toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements au bureau de la secrétaire-trésorière de sa municipalité aux heures d'ouverture, situé au 61A, rue principale à Saint-Nazaire ou sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante : [www.st-nazaire.ca](http://www.st-nazaire.ca)

**DONNÉ à Saint-Nazaire-de-Dorchester, le 6 octobre 2021.**

**Le Directrice générale et secrétaire-trésorière**

  
Joanie Bolduc Pelchat